



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 22 décembre 2023

#### SECHERESSE

#### Réunion exceptionnelle du comité départemental « ressource en eau »

Le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, a exceptionnellement réuni ce jeudi 21 décembre 2023 les membres du comité départemental « ressource en eau » pour réaliser un point de situation dans le département après une année 2023 marquée par une sécheresse intense, généralisée et durable.

**La situation en cette fin d'année est particulièrement inquiétante, car identique à celle relevée le 23 août dernier, du fait de l'absence de recharge en eau.** Les quelques épisodes de pluie du mois de novembre et de début décembre ont permis de maintenir temporairement l'hydrologie de certains cours d'eau à l'est du département (Vidourle, Lez-Mosson, Or, Hérault amont). En revanche, le niveau des nappes souterraines a peu augmenté et reste insuffisant localement (Hérault aval, nappe astienne, Orb aval). Sur le secteur de l'Orb, en raison de l'absence de pluie, la situation reste exceptionnellement tendue.

**Les restrictions, mises en place cette année dès le mois d'avril, sont toujours en vigueur,** avec un département divisé en 3 parties : un tiers en alerte, un tiers en alerte renforcée, un tiers en crise (*voir la dernière carte de situation sécheresse*) :

<https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse/Etat-de-la-ressource-en-eau-7-decembre-2023/Etat-des-ressources-en-eau>

Les **déficits de pluviométrie** ont été particulièrement importants dans l'ouest du département, générant une situation inédite, plusieurs records bas ayant été franchis dans le courant de l'année.

Au regard de ces éléments le préfet de l'Hérault a décidé d'engager les actions suivantes :

- la **mise à jour de l'arrêté cadre départemental sécheresse** afin de rendre le dispositif réglementaire plus efficient au regard des usages des différents acteurs ;
- la **poursuite du chantier de résorption des déficits** partout dans le département ;
- la **mise en œuvre d'actions d'économie d'eau pour tous les acteurs** (publics et privés), la révision des autorisations de prélèvement, et la notification des débits réservés dans le milieu à l'aval de l'ouvrage ;

**Cabinet du préfet**  
Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2

- le **renforcement des synergies eau et urbanisme** afin que la question de l'adéquation besoins / ressources soit un élément central conditionnant le développement démographique des territoires, et que l'enjeu de limitation de l'imperméabilisation des sols, qui perturbe fortement le cycle naturel de l'eau, soit pris en considération.

Le préfet a rappelé les **actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan eau**, lancé par le Gouvernement au printemps, et qui comprend 53 mesures pour répondre aux grands enjeux de disponibilité, de qualité et de sobriété (avec l'objectif de - 10 % d'eau prélevée d'ici à 2030). Ces mesures seront déclinées et adaptées à travers le plan de bassin du comité Rhône-Méditerranée. **Le travail engagé sur le plan eau, avec Kléber Mesquida président du conseil départemental et l'agence de l'eau, doit se poursuivre** en terme de fusions d'infrastructures de collectivités territoriales et de travaux d'ingénierie.

Le préfet salue la signature en juillet dernier de la **charte départementale « Économisons l'eau, ma commune s'engage ! »**, initiée par les services de l'État en partenariat avec l'AMF et le conseil départemental. Cette charte, qui se veut un plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse, prévoit 13 engagements forts en matière de préservation de la ressource, notamment sur le plan de l'application de la réglementation dans les communes.

François-Xavier Lauch a rappelé la nécessité de mener le **combat sur le terrain de l'information et de la sensibilisation du public** :

*« Mes services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ont mis au point un outil cartographique, [RestrEau 34](#), pour connaître avec précision et en temps réel les restrictions d'usage de l'eau dans l'Hérault. Cet outil simple d'utilisation, que je vous invite à découvrir, complète utilement la plateforme nationale [VigiEau](#) sur l'information des particuliers. De plus, des infographies sur ces restrictions d'usage sont à votre disposition. En quelques clics, vous saurez ce qu'il est permis de faire ou non, selon les niveaux de gravité dans le département, que vous soyez un particulier, un professionnel, un exploitant agricole, une collectivité : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eauche-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>*

*« Je le dis avec force : ce siècle est celui du défi de l'eau. Avec le dérèglement climatique, la multiplication des épisodes de sécheresse, la raréfaction des précipitations, la baisse du niveau des nappes phréatiques, la situation s'aggrave. Cela doit appeler chacun à la vigilance et à la poursuite des efforts. Les services de l'État continuent de suivre attentivement les territoires en tension, notamment pour la simple alimentation en eau potable des populations. 2024 s'annonce difficile. J'appelle en ce sens à la responsabilité des usagers pour maintenir et renforcer les actions de sobriété d'usage de l'eau, y compris pendant cette période hivernale. L'enjeu est de reconstituer les réserves et ne pas hypothéquer les ressources en eau de l'année prochaine. Plus que jamais, c'est l'affaire de tous ».*